

ABONNEMENT

En l'année	
En un an	25 fr.
En six mois	13
En trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
En six mois	16
En trois mois	8

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Bureau: 4, place du Marché-Voir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT À L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 12 c., d'une valeur réelle de 20 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 15 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs. Tête de 4 cent.; 22 sur 20, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur 22, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Mais de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRENAUD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. Grenaud tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

SAUMUR, 20 AVRIL

INFORMATIONS

LE PREMIER MAI

Nous avons annoncé qu'une circulaire venait d'être adressée aux préfets pour leur rappeler quels sont leurs devoirs et quelle doit être leur attitude dans la journée du 1^{er} mai.

Voici quel est l'esprit de cette communication: Les préfets sont invités à interdire les manifestations sur la voie publique, les attroupements, les marches processionnelles.

Ces manifestations sont d'autant plus inopportunes que le 1^{er} mai est un jour d'élections et que la consultation du suffrage universel doit s'opérer au milieu du calme et de la sécurité la plus profonde.

Les préfets sont invités à user de toute leur autorité et à faire appel à toutes les bonnes volontés pour prévenir les manifestations publiques. Si les mesures préventives ne suffisaient pas, les préfets devront user de la force publique avec toute l'énergie et tout le sang-froid nécessaires.

Des prescriptions très minutieuses sont données sur les mesures à prendre d'accord entre l'autorité civile et l'autorité militaire, sur la manière d'agir au cas où la répression deviendrait inévitable, sur les précautions permettant de rétablir l'ordre le plus promptement possible, et pour que la responsabilité des autorités ne soit pas inconsidérément engagée.

Des instructions analogues ont été envoyées par le ministre de la guerre aux généraux exerçant des commandements, et par le ministre de la justice aux parquets.

QUESTION DES OCTROIS

On vient de distribuer le rapport de M. Guillemet sur la question des octrois. Ce rapport contient un historique de cette question.

Il se termine par la proposition de loi suivante:

« Article premier. — Les communes auront le droit de remplacer leurs octrois en tout ou en partie, sous réserve de l'approbation législative, par des taxes directes choisies parmi les suivantes: centimes additionnels aux quatre contributions; taxe sur la valeur vénale de la propriété; taxe sur la valeur locative; taxe sur les revenus; impôt de superficie; droits de place calculés au mètre cube; taxe sur les constructions, sur les chevaux, hôtels, cafés, restaurants, les étrangers (dans les villes d'eaux), les domestiques; taxe sur les mutations par décès; taxe de pavage, d'entretien des rues et d'égouts.

« Ces taxes ne devront être prélevées que sur des propriétés ou objets situés sur la commune ou des revenus en provenant.

« Elles devront s'appliquer à toutes les propriétés, objets ou revenus de la même nature.

« Elles devront être assises sur des propriétés ou objets tangibles, ou des signes apparents de richesse.

« Elles devront être proportionnelles.

« Art. 2. — Les taxes diverses prévues par la présente loi seront assises et perçues, et les réclamations jugées comme en matière de contributions directes.

« Art. 3. — A partir de la promulgation de la présente loi, il ne pourra être établi d'octroi dans aucune commune.

« Les taxes ne pourront être augmentées que dans les communes où existent actuellement des octrois. »

Le comité des Ecoles libres vient de publier deux listes de souscriptions; le total de la première liste est de 47,819 fr.; celui de la seconde de 60,360 fr.

A côté de cet élan qui ne se ralentit pas, nous voudrions bien savoir où, quand, nos gouvernants, francs-maçons, libres-penseurs, juifs, etc., qui détiennent la France, ont fait preuve de générosité pour une œuvre quelconque de bienfaisance.

Nous voyons bien que les républicains répandent assez souvent des aumônes, mais c'est avec l'argent des contribuables, argent qu'ils puisent dans les caisses de l'Etat ou dans les caisses municipales, mais jamais, ces aumônes ne viennent de leur poche, ce qui leur permet d'être très généreux et même d'encourager les grèves. C'est un moyen d'acheter des votes.

L'ÉVÊQUE DE LANGRES

M^{re} Larue, évêque de Langres, vient d'envoyer à tous les prêtres de son diocèse une lettre qui n'est pas destinée à être lue en chaire. Elle a trait aux élections municipales.

Le prélat interdit aux prêtres placés sous sa juridiction toute ingérence, à titre public ou privé, dans les questions politiques et dans les querelles électorales.

Il leur commande de prêcher Jésus-Christ et son Evangile; de prêcher d'exemple et de se rappeler, selon la parole de saint Paul, qu'étant les pasteurs de tous, ils se doivent à tous sans distinction.

Quelques journaux de gauche opposent à la couragense lettre de M^{re} l'archevêque d'Avignon celle de M^{re} Larue.

Le Radical se méfie pourtant des déclarations de M^{re} Larue qu'il attribue insolemment à un indigne calcul:

« L'évêque de Langres, dit-il, n'est qu'évêque, et il est vraisemblable qu'il a la légitime ambition de devenir archevêque. »

En vérité, mieux vaut encore encourir les colères et les rigueurs républicaines qu'un pareil soupçon et qu'un semblable outrage.

Le Paris annonce que les ministres s'occuperont dans leur prochaine réunion de la lettre de M^{re} l'archevêque d'Avignon et de ses suffragants.

« On s'occupera, ajoute-t-il, du point de savoir s'il y a lieu de déférer comme d'abus ces prélats au conseil d'Etat. »

TARIFS DOUANIERS

Le Rappel, constatant la baisse considérable survenue dans les exportations de nos produits fabriqués à la suite de l'application des nouveaux tarifs douaniers, dit que la question sera portée devant la Chambre dès la rentrée, soit à l'occasion de la discussion du règlement relatif aux relations commerciales entre la France et les Etats-Unis.

On annonce que le frère Flour, de l'école congréganiste Saint-Louis de Tourcoing, vient d'accepter la candidature aux élections municipales qui lui a été offerte par un grand nombre d'électeurs, ouvriers et patrons, qui ont insisté à deux reprises différentes auprès du frère Flour pour la lui faire accepter.

Le bruit court que deux jeunes gens, dont un élève du collège de Saint-Dié, ont été arrêtés lundi par un douanier allemand à Saales et écroués à la prison de Schirmeck. Ils auraient écrit sur un poteau de la frontière:

« Vive la France! A bas la Prusse! »

On télégraphie de Londres, 19 avril:

« La France et l'Angleterre auraient conclu une entente sur toutes les questions coloniales pendantes entre les deux pays.

« Un accord anglo-français serait prochain sur la question bulgare. »

NOUVELLES MILITAIRES

Désormais, les sous-officiers rengagés de cavalerie qui seront candidats aux Ecoles militaires auront droit à une majoration de dix points.

A la suite de l'incident qui s'est produit aux dernières réunions du Concours hippique, le lieutenant Clotus s'est vu infliger trente jours d'arrêt par son colonel et cette peine disciplinaire a été portée à soixante jours par le général Saussier. De plus, le lieutenant Clotus sera envoyé par permutation dans une garnison de province.

Le budget de la guerre pour 1893 présente une particularité curieuse qui mérite d'être signalée.

L'effectif de l'armée prévu pour 1893 est inférieur à celui de 1892 de 4,000 hommes environ, et cette infériorité a pour conséquence une diminution de dépenses d'entretien de 3 millions environ.

Cet état de choses tient à ce que l'armée contiendra dans ses rangs en 1893 la classe 1891 qui doit être incorporée en novembre 1892. Or on sait que la classe de 1891 est celle qui se compose des jeunes gens nés en 1871. Cette classe a, par suite des événements de 1870-71, un contingent très diminué qui tient à ce que la mortalité a été très grande et la natalité très atténuée pendant et après la guerre franco-allemande.

La répercussion se fera sentir dans toute son étendue en 1893 et continuera encore, quoique dans des proportions moindres, durant les années 1894 et 1895, puis l'on se retrouvera en présence de contingents normaux, les jeunes gens des classes subséquentes étant nés dans des circonstances normales.

Répartition des classes du recrutement

L'Echo Saumurois, dans son numéro du 17 mai 1891, a prêté la publicité de ses colonnes à un officier en retraite qui depuis deux ans poursuit une propagande active, dans plus de 120 journaux de Paris et des départements, pour démontrer combien on a eu tort, pour l'application de la loi du 15 juillet 1889, d'abandonner le recrutement régional, c'est-à-dire la dispersion à moyenne distance, à 60 kilomètres environ, tout au moins pour les régiments (8 d'infanterie, 2 de cavalerie, 2 d'artillerie, l'escadron du train et les 2 sections d'ouvriers et d'infirmiers) et par conséquent quels étaient les inconvénients inhérents à la répartition des classes du recrutement à de grandes distances, à 450 ou 500 kilomètres en moyenne. Dans ces conditions d'éloignement, vu surtout qu'aujourd'hui on n'accorde plus que des permissions de courte durée, il en résulte qu'il n'y a plus un mouvement continu de petites absences et que l'assiette du casernement est l'objet d'une occupation constante et même surmenée, car deux fois par an, aux époques des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux, il faut encore resserrer les lits dans les chambrées.

Le cubage de 24 mètres cubes d'air par homme ne convient plus dans ces conditions, surtout si on le réduit encore et avec des classes de soldats de 21 à 23 ans, à cause du service de trois ans, sans semestre. C'est à ce point qu'au moment de leur libération la plupart des hommes ne sont pas encore formés. Au contraire, avec la répartition des classes à moyenne distance, il y a un mouvement incessant de petites permissions, un dégagement et une cause constante de désencombrement et d'assainissement du casernement. C'est en 1890 qu'on est entré dans ces nouveaux errements. Qu'est-il arrivé? De décembre 1890 à mars 1892, on a eu des épidémies de fièvres éruptives environ dans vingt garnisons, et tout der-

nièrement à Bayonne, où la fièvre typhoïde a sévi cruellement sur la garnison et même par contagion sur la population civile, et à Auxerre où l'on vient de donner ce triste spectacle, c'est qu'il a fallu licencier provisoirement le 4^e de ligne.

Mais le danger est encore plus grand qu'on ne le suppose et ce sont les soldats des campagnes qui en sont plus spécialement la victime.

Les enfants élevés dans les gros bourgs et dans les villes ont eu en général les atteintes des fièvres éruptives (rougeole, scarlatine, fièvre typhoïde), ce qui les prémunit un peu pour la suite contre le retour de ces affections. Au contraire, les hommes venus des campagnes ayant eu à peu près l'immunité de ces fièvres éruptives, son dans de grandes prédispositions de réceptivité pour en être atteints dans tout casernement dont l'occupation serait un peu constante et au complet. Voilà le danger, voilà pourquoi il y a un rapport absolu entre le recrutement et le casernement; voilà pourquoi il faut répartir les jeunes soldats dans des corps à moyenne distance de leur famille, pour qu'ils puissent y faire souvent des apparitions de courte durée, afin de prendre un peu part aux travaux des champs, de changer d'air et de dégager et d'assainir leur casernement.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

PÉTITION

La pétition suivante, adressée à M. le Maire de Saumur, circule dans tout le quartier de Nantilly et se couvre de signatures. La suppression projetée de la gare du Champ de Foire causerait en effet un préjudice considérable à toute cette partie de la ville et il y a urgence que quelqu'un prenne en main la cause des signataires.

« Monsieur le Maire,

» Les soussignés, habitants du quartier de Nantilly, ont l'honneur de vous exposer :

» Qu'ils réclament instamment le maintien de la gare de Saumur-Etat ;

» Que la suppression de cette gare porterait une atteinte grave aux intérêts du quartier de Nantilly, sans apporter aucun avantage aux habitants des autres quartiers.

» Que la délibération prise à ce sujet le 29 mars dernier, par la Chambre des Arts et Manufactures de Saumur, envisage la question à un point de vue qui n'est pas exact ;

» Qu'en effet ladite Chambre, saisie ce jour-là de la question par M. Mignon, a déclaré qu'elle se contenterait de voir maintenir la gare de Saumur-Etat pour le seul service des voyageurs, ou même simplement comme tête de la ligne encore problématique de Saumur à Cholet ;

» Mais que l'une et l'autre de ces solutions seraient également préjudiciables aux intérêts de notre quartier ;

» Qu'il serait infiniment préférable pour tous que le service des marchandises de toutes provenances continuât à être fait par la gare de Saumur-Etat ;

» Qu'il suffirait, pour que personne n'en souffrit, que la faculté fût accordée, aux expéditeurs comme aux destinataires, d'expédier ou de se faire expédier, à leur choix, à l'une des deux gares, Orléans ou Etat ;

» Que, dans ces conditions, personne ne serait sacrifié, mais qu'au contraire tous les habitants de la ville y trouveraient leur avantage ;

» Qu'au contraire, si la délibération de la Chambre consultative était adoptée, elle entraînerait un préjudice considérable pour tous les habitants du quartier de Nantilly ;

» Qu'enfin la ville de Saumur s'est imposée, il y a vingt ans, un sacrifice de cent mille francs qui serait entièrement perdu ;

» Nous venons donc, Monsieur le Maire, vous prier d'intervenir auprès de M. le Préfet de Maine-et-Loire pour que satisfaction soit donnée à la présente pétition. »

A propos d'une révocation

SIMPLE RAPPROCHEMENT

Dans une conférence aux Femmes de France, nous lisions récemment qu'à Paris, M. le docteur Letulle avait protesté contre l'agglomération et la promiscuité d'enfants et d'adultes dans les services de l'hôpital Saint-Antoine. Il invitait l'administration à mettre fin au plus tôt à un état de choses condamnable, nuisible, lamentable.

Nous n'avons pas vu que personne ait songé à le blâmer de son énergique protestation.

Au contraire, nous avons remarqué la réponse de M. Peyron, directeur de l'Assistance publique de la ville de Paris : « Au nom de mon administration, je remercie M. Letulle. Nous ne saurons jamais trop désirer que ces faits douloureux reçoivent la plus grande publicité possible, afin de les faire cesser. »

Ici, à Saumur, on agit tout autrement. M. le docteur Bontemps, ayant vainement réclamé la création d'un service d'enfants malades à l'hôpital, voulut porter ces mêmes faits douloureux à la connaissance du public et faire appel à la charité.

Nous apprenons que la Commission administrative de l'hôpital vient de le révoquer de ses fonctions de médecin de l'Hospice général.

Le chanvre et un nouveau textile

Les lecteurs de l'*Echo Saumurois* n'ont pas oublié les articles que nous avons publiés, dans l'*Anjou*, sur la culture des chanvres, et dont quelques extraits ont été reproduits dans l'*Echo Saumurois*. Ils se souviennent de la campagne que nous avons menée, en compagnie de M. Dominique Delahaye, pour obtenir un droit de douane de 10 francs par 100 kilos sur les chanvres russes et les chanvres italiens.

Un jour, nous aurons l'occasion de dire sur qui doit retomber la responsabilité de l'échec que nous avons essayé ; car, nous ne considérons pas même comme un demi-succès l'obtention—si difficilement acquise—d'une prime de 4 fr. par 100 kil. accordée à la culture chanvrière indigène.

Cette prime tout entière entrera dans la caisse des industriels ; de même le droit de douanes de 15 fr. sur les chanvres peignés n'aura aucune répercussion sur les prix de vente de la culture. Depuis cette époque, d'expériences faites dans la vallée de la Loire, depuis les Ponts-de-Cé jusqu'aux limites du département d'Indre-et-Loire, il résulte que nos cultivateurs ont peu à espérer de l'emploi des engrais chimiques pour la culture du chanvre ; que leur façon de fumer leurs terres paraît inattaquable, et qu'en somme le rendement du chanvre dépend principalement des conditions de chaleur et d'humidité qu'il rencontre pendant les trois mois de sa croissance.

Donc, aujourd'hui comme il y a deux ans, la culture du chanvre est une culture ruineuse. Ou bien les propriétaires baisseront leurs loyers, ou bien les filateurs relèveront leurs prix, ou bien les cultivateurs cesseront cette culture ; malheureusement, c'est ce qui aura lieu petit à petit.

Pendant que — c'était une plaisanterie ! — on conseillait aux cultivateurs de planter de la Ramie, nous démontrions que la culture de la Ramie française était une absurdité, parce que le textile ainsi obtenu, sans l'influence bienfaisante des rayons du soleil des pays chauds, était composé de fibres sans consistance, tombant en poudre pendant le dégomme et le travail de laminage des métiers à chanvre.

Nous avons alors entrepris dans toute la vallée de la Loire, à Ingrandes, à Rochefort, à Angers, une série de conférences et de démarches, en compagnie de M. Stephen David, ingénieur de la maison Egrot, et de M. Rabourdin, ingénieur de la marine, de la famille des

Rabourdin et des Cail, les grands cultivateurs de la Beauce, qui possèdent dans tout ce pays des distilleries considérables de betteraves, distilleries auxquelles ils doivent leur importante fortune.

Nous avons démontré, avec preuves nombreuses à l'appui, que le remède à cette triste situation était dans l'installation de distilleries agricoles de betteraves ; cette racine pouvant merveilleusement remplacer le chanvre partout où on le cultive dans la vallée. C'était une amélioration considérable dans la culture de nos vallées, un nouvel et heureux assolement, permettant d'engraisser un bétail considérable sans épuiser la terre comme le fait le chanvre.

Des influences malsaines et un peu mystérieuses ont arrêté une installation projetée qui paraissait bien étudiée.

Depuis, les mêmes ingénieurs ont créé une distillerie modèle à Montastruc (Haute-Garonne) ; une autre usine s'organise en ce moment à la Mure et à Valbonnais (Ardèche). Les fonds destinés d'abord à la distillerie de Maine-et-Loire se sont portés de ce côté.

Quelle culture remplacera le chanvre et la betterave en Maine-et-Loire ? Voici un nouveau textile qui apparaît à l'horizon.

Nous appelons sur lui l'attention des cultivateurs de l'Anjou, du Conseil général, si préoccupé du déclin de la culture du chanvre, et de M. le Préfet de Maine-et-Loire.

Le *Kendire* ou *Tourka* est une nouvelle fibre textile provenant des bords de l'Amou Darya, et fourni par un *Apocynum* — *A. Venetum* ou *A. Sibericum* — sur la détermination duquel on n'est pas encore bien fixé.

M. Villouchevitch donne d'intéressants détails sur ce nouveau textile.

Le *Kendire* fournit deux espèces de filasses, selon les conditions dans lesquelles il est récolté et la façon dont il est préparé. On récolte les tiges en septembre, si l'on veut obtenir un produit bien fin. Celui-ci est alors d'une qualité supérieure et presque blanc. Cette sorte est vendue à destination de Boukhara ; on prétend qu'elle sert à falsifier la soie.

Quand, au contraire, il ne s'agit que d'avoir une fibre grossière, le *Tourka* est récolté au commencement de l'hiver, après qu'une première gelée a flétri le végétal. Dans ces conditions, on n'obtient qu'une filasse de teinte jaunâtre, mais douce au toucher comme de la laine.

A l'exposition piscicole de Pétersbourg de 1889, on pouvait voir des calottes, des gants et des pièces de vêtements en *Kendire*, et il paraît qu'un industriel d'Odessa en consomme une quantité considérable sous le nom de « Jute russe », pour la fabrication des sacs à marchandises. Mais la principale utilité du *Kendire* est de servir à la confection des filets de pêche d'une supériorité tout à fait remarquable en raison de leur grande résistance à la pourriture dans l'eau, de leur solidité et aussi de leur couleur naturelle brunâtre qui les rend imperceptibles aux poissons.

Un filet en *Tourka* dure trois fois autant qu'un filet en lin. Les filets fixes en *Tourka* supportent fort bien six journées de submersion, tandis que les mêmes filets en lin demandent à être changés tous les trois jours. Quant aux filets mobiles, ils font très bien deux campagnes de pêche sans raccommodage, tandis que ceux en lin doivent être raccommodés tous les ans.

Ce sont quelques pêcheurs russes qui ont donné l'exemple des filets en *Kendire* ; aujourd'hui, leurs voisins indigènes, les Karakalpak, se sont mis à en faire autant ; et, au fur et à mesure que leurs filets en lin actuels deviennent hors d'usage, ils les remplacent par des filets en *Kendire*. La demande de cette matière première augmente de ce fait plus rapidement et trop insuffisamment organisée. Jusqu'ici, les femmes indigènes s'occupaient seules de la récolte des tiges dans les steppes et de l'extraction de la filasse, qu'elles vendaient sur les marchés des villes voisines

khivines, en petits lots et isolément. De telle façon qu'il était et qu'il est encore fort malaisé d'en réunir une quantité considérable ; par suite de ces conditions, le prix marchand de la filasse de *Kendire* se maintient à un taux trop élevé. En effet, le prix actuel en varie de 24 à 25 roubles le poud (16 kilog.), soit 6 francs le kilog., c'est-à-dire que le *Kendire* coûte 3 à 4 roubles plus cher le poud que le fil de lin de Moscou. Mais on commence à s'occuper de cultures régulières et d'acclimatation du *Kendire* dans diverses provinces russes, et son prix ne tardera sans doute pas à baisser.

La culture du *Kendire*, traité comme plante de marécage et qui s'accommode des terrains salés, devrait être essayée en France.

Puisque le jute et le coton ont remplacé le chanvre dans la plupart de ses emplois, et que le chanvre n'est plus recherché que pour des usages où on exige la force et la durée, voici un nouveau textile qui pourrait remplacer un jour le lin et le chanvre pour les filets, les lignes de pêche, les cordages de la marine et les câbles des mines.

Il est déjà employé et très demandé, malgré son prix élevé de 6 francs le kil. ; ses qualités doivent donc être merveilleuses. L'Anjou pourrait, pendant quelques années, bénéficier de ce haut prix, en attendant que nos cultivateurs, par leurs soins entendus, par l'économie de leur travail et l'emploi de leurs fumiers, arrivent à en diminuer le prix de revient.

G. DE CAPOL.

TEMPÉRATURE

La nuit dernière encore, il a gelé à glace. Les vignobles, les arbres à fruits, déjà si compromis depuis quelques jours, ont été atteints de nouveau. Les nuits du 16 au 17 et du 19 au 20 avril auront causé des désastres irréparables dans nos contrées. Malheureusement le vent est toujours nord, le temps clair et le baromètre à 780^{mm}. Rien ne fait donc prévoir la fin de cette température désastreuse.

LA GELÉE DE PÂQUES

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« La journée de Pâques a été bien triste pour les viticulteurs. Une forte gelée est venue dans la nuit anéantir les belles espérances qu'ils formaient. A Vouvray, à Bléré, à Luzillé, à Azay-le-Rideau, pour ne pas dire dans toutes les communes du département, les vignobles sont en majeure partie gelés.

» Bref, un véritable désastre que constatent tous nos correspondants. »

LA LUNE ROUSSE

La lune rousse, dont les effets sont si redoutés des agriculteurs, commencera le 26 avril et finira le 26 mai.

Si l'on en croit les météorologues, quelques gelées seraient à craindre : Pas trop graves du 26 avril au 3 mai, quelques peu intenses du 3 au 11 mai, sans aucune gravité du 11 au 19 mai.

AFFRANCHISSEMENTS INSUFFISANTS

Nous avons annoncé le vote, par les Chambres, d'une loi modifiant l'ancienne législation relative à l'insuffisance des affranchissements. C'est à dater du 16 avril courant qu'elle entrera en vigueur.

Il n'est pas inutile, dans ces conditions, d'insister sur les nouvelles dispositions de la loi nouvelle et d'en bien faire connaître les avantages.

Jusqu'ici, lorsqu'une lettre était insuffisamment affranchie, la taxe à percevoir était fixée au double du port dû, déduction faite des timbres apposés sur la lettre. Désormais, la taxe à percevoir sera égale au double du montant de l'insuffisance.

Par exemple, une lettre pesant 30 grammes (double port) n'a été affranchie que de 15 centimes par l'expéditeur. La taxe à percevoir avec l'ancien système était deux fois 30 centimes, c'est-à-dire 60 centimes, moins les 15 centimes de timbres employés, soit 45 centimes. Avec la nouvelle loi, la taxe ne sera plus que du double de l'insuffisance, c'est-à-dire deux fois 15 centimes.

Cette nouvelle mesure était vivement réclamée depuis de longues années.

QUESTION DE DISPENSE MILITAIRE

La loi de 1872 dispensait du service militaire le conscrit dont un frère était dans l'armée active; pour cette dispense, il fallait que le frère fût encore sous les drapeaux au moment où le dispensé passait devant le conseil de révision. D'après la loi de 1889, cela ne suffit pas: il faut que le frère soit encore sous les drapeaux au moment de l'appel de la classe dispensée du service. C'est ce que vient de décider le Conseil d'Etat.

Il a également jugé que le septuagénaire dont le gendre devenu veuf a convolé en secondes noces, ne peut conférer la dispense du service à son petit-fils. Ce dernier ne peut se prévaloir de ce que, après la mort de sa mère, son père s'est remarié pour soutenir son grand-père maternel qui se trouverait par là dans la situation d'un septuagénaire sans fils ni gendre, prévu par l'article 21, § 2, de la loi de 1889.

GRAVE AVERTISSEMENT AUX PROPRIÉTAIRES ET AUX LOCATAIRES

MM. les greffiers des cantons de justice de paix viennent de recevoir de l'administration de l'enregistrement, une circulaire qu'il est bon de faire connaître pour mettre en garde les petits propriétaires et les petits locataires contre les exigences de cette administration.

Le droit en sus du bail au minimum de 62 fr. 56 (décimes compris), sur les jugements portant condamnation au paiement de loyers ou fermages, sera perçu lorsqu'il ressortira du jugement lorsque la location remonte à plus de trois mois et qu'il ne sera justifié ni d'un bail écrit enregistré ni d'une location verbale régulièrement déclarée à l'enregistrement.

L'administration, en conséquence, invite MM. les greffiers à prévenir les demandeurs que ce droit en sus sera à leur charge personnelle, et à les engager à produire le bail ou la quittance des droits.

Voici le sens de la note qui précède :

« Dans le cas d'un conflit entre propriétaires et locataires, le demandeur doit justifier par reçu du droit d'enregistrement qu'il a acquitté et dont les moindres élevés varient entre 1 fr. 25 et 1 fr. 75.

« Faute de pouvoir justifier l'acquiescement du droit, l'administration percevra le droit et une amende dont le minimum est de 62 francs 50.

« Cette mesure offre un intérêt qui doit frapper tous les esprits, car ce sont principalement tous les petits locataires qui se trouvent menacés, cette amende pouvant également frapper les locataires ou les propriétaires, suivant que les uns ou les autres ont engagé une action judiciaire. »

On ne saurait donner trop de publicité à un avertissement de ce genre.

Le PUY-NOTRE-DAME. — Vendredi dernier, vers cinq heures du soir, M. B..., carrier à Sanzières, a pris, dans sa commode, un revolver chargé de six balles, et, s'étant introduit le canon dans la bouche, il fit feu.

Mme B... accourut et trouva son mari baignant dans son sang. M. le docteur Gandrez, de Montreuil-Bellay, vint donner ses soins au blessé, qui ne mourra pas. Le sieur B... a déjà donné des signes de dérangement d'esprit. Il a déclaré au juge le faux qu'il ne pouvait supporter les accusations dirigées contre lui par la société dont il est le concierge, ni une condamnation dont il a été frappé pour menaces à un propriétaire de Sanzières.

CHOLET. — Nomination de notaire. — Par décret du 9 avril 1892, M. Samoyeau, principal clerc de M^e Chavalier, notaire à Fougères, a été nommé notaire à Cholet, en remplacement de M^e Loiseau.

Écrasé par sa voiture. — Le nommé Martin

Isidore, âgé de 48 ans, roulier, au service de M. A. Turpault, manufacturier, se rendait la semaine dernière de Cholet à Mortagne avec un chargement de fûts.

Arrivé en face de la ferme appelée l'Audinière, il voulut monter sur sa voiture en marche, fit un faux pas, tomba, et le lourd véhicule lui passa sur le corps.

Transporté à la ferme, il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Il laisse une veuve et sept enfants en bas âge.

TOURS. — Suicide d'un sous-officier. — La prison militaire située rue du Gazomètre a été le théâtre d'un suicide.

Le nommé B..., sous-officier au 125^e de ligne, en garnison à Poitiers, devait passer devant le Conseil de guerre à l'une de ses prochaines séances.

Les faits de vol et de faux avaient été relevés contre lui.

Samedi matin, on le trouvait pendu dans sa cellule.

La catastrophe de Nantes

OBSEQUES DES VICTIMES

La terrible catastrophe qui s'est produite samedi matin à Nantes, sur le quai du Port-Maillard, avait causé une impression si vive dans le public nantais que les obsèques, qui ont eu lieu lundi matin, ont eu l'apparence d'un véritable deuil public.

De même que la nouvelle de l'accident s'était répandue à travers la ville comme une traînée de poudre, l'heure des obsèques avait été rapidement connue, et une foule considérable s'était réunie près de la maison mortuaire.

A 7 heures 1/2, deux corbillards arrivent: dans le premier, on place le cercueil qui contient les restes de M^{me} Dillon; dans le second, les cercueils des deux enfants.

Les couronnes et les bouquets sont en grand nombre; on remarque celles offertes par les officiers de l'état-major de la 21^e division, par les officiers du 3^e dragons, par les officiers du 65^e de ligne et par les chantiers Oriolle.

Le cortège se dirige vers l'église Saint-Similien.

Le deuil est conduit par MM. Drouin, Dillon et Brochard, ce dernier frère de M^{me} Dillon; les frères du capitaine Drouin et son père, soutenu par M. le colonel d'état-major Raffin.

Les officiers sont très nombreux dans le cortège.

L'église est trop petite pour contenir toute la foule qui se presse à l'entrée. Un service d'ordre doit être établi.

Parmi les officiers de Nantes présents à l'église, citons M. l'intendant général de Kervehoel, M. le colonel d'état-major Raffin, plusieurs autres colonels, M. le capitaine de gendarmerie Laroche, etc.

Dans l'élément civil nous remarquons M. le sénateur, maire de Nantes, M. le secrétaire général de la Préfecture, etc., etc.

Dans la partie supérieure de l'église, entièrement tendue de draperies noires, s'élevait le catafalque sous lequel étaient placés trois cercueils.

A l'issue de la cérémonie funèbre, M. le curé de Saint-Similien a donné l'absoute.

Puis le douloureux cortège s'est lentement mis en marche, par les rues de Bel-Air et Talensac, et a traversé le pont Morand pour se rendre à la gare d'Orléans.

Les cercueils sont arrivés par le train de Nantes qui entre en gare de Tours à 6 h. 35 du soir.

Ils ont été transportés à Vouvray.

C'est dans le cimetière de Vouvray, ville habitée par la mère de M^{me} Drouin, qu'ont été inhumés les corps des trois malheureuses victimes.

LES PONTS MÉTALLIQUES

L'emploi du fer dans les constructions est avantageux au point de vue économique, mais n'offre pas les mêmes garanties de solidité que la maçonnerie. Le terrible accident arrivé près de Bâle où un train suisse fut précipité dans l'abîme par la rupture d'un pont en fer, l'a

prouvé. Nos grandes Compagnies ont fait procéder en conséquence à une inspection sérieuse par des commissions techniques composées d'ingénieurs. Actuellement la Compagnie des chemins de fer de l'Est fait exécuter, sur la ligne Paris-Belfort, des travaux de consolidation des divers ponts et passages inférieurs situés sur les parcours, et jetés sur la Seine, les différents cours d'eau et quelques voies de communication.

La plupart des tabliers en fer des ponts et passages seront totalement remplacés; d'autres renforcés tant par des soutiens en maçonnerie que par des nouveaux appuis, des traverses ou une charpente en fer.

De nombreuses équipes d'ouvriers sont occupés à ces travaux, qui sont déjà entrés dans la phase d'exécution dans le département de la Haute-Saône, et dont l'achèvement serait très important en cas de mobilisation, alors que les voies ferrées sont surchargées par les transports militaires.

Espérons que le pont du chemin de fer, à Saumur, ne donnera jamais aucune crainte.

BOURSE DE PARIS

Du 19 Avril 1892

3 0/0	96 75
3 0/0 nouveau	96 75
3 0/0 amortissable	97 75
4 1/2	105 70

CAEMIN DE FER D'ORLÉANS

Avril 1892

Voyage dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire: Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeun, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire: Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Prierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e Itinéraire: Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité: 30 jours. — Prix des billets: 1^{re} classe, 163 fr. 50; 2^e classe, 122 francs 50.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces billets doivent être demandés au moins trois jours à l'avance.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 19 avril 1892.

On s'attendait à une reprise d'affaires après deux jours de fête, mais la spéculation éprouve toujours une certaine répugnance craintive à prendre des engagements nouveaux avant d'être fixée sur ce qui pourra se passer le 1^{er} mai. Le 3 0/0 Ancien et le Nouveau restent sans changement à 96.80; le 4 1/2 à 105.72.

La Rente Italienne reprend à 88.75 après 88.57 malgré la continuation de la crise. L'Extérieure est à 58 9/16. Le 3 0/0 Portugais se maintient ferme à 26 11/16. On suppose d'après la première entrevue de samedi contre le délégué portugais et les représentants des comités que l'entente s'établira en écartant toutefois l'institution d'un contrôle direct.

Le Russe Nouveau coté 75 3/4 et l'Orient 67 1/4.

L'action de la Banque de France progresse à 4.130. Le Crédit Foncier est bien tenu à 4.182. La Banque de Paris s'échange à 615. Le Crédit Lyonnais est en avance de 5 fr. sur samedi à 761. Le rapport des commissaires à l'Assemblée du 28 avril prochain accuse un chiffre de bénéfices dépassant 14 millions, lequel est presque entièrement dû à des opérations de banque. La Société Générale à 467.50 regagne une partie du coupon détaché depuis huit jours. L'action Immobilière de France est en nouveau progrès à 465.

Les Chemins Economiques cotent 406.50.

Informations financières. — La compagnie agricole et viticole de Gujan et la Teste ouvre

aujourd'hui sa souscription aux 4,000 obligations 6 0/0 de 250 fr., remboursables à 300 fr. en 25 années. Ce titre rapporte 15 fr. payables par semestre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre, ce qui constitue un placement très avantageux surtout en tenant compte de la prime de 50 fr. au remboursement. Les souscriptions sont reçues au siège social, 78, rue Lafayette, et chez les banquiers correspondants de la société.

Un Monsieur, tenant à la main un joli chapeau de dame, court de toute la vitesse de ses jambes.

— Qu'y a-t-il donc d'extraordinaire? exclame un ami qu'il rencontre sur son chemin.

— Rien! rien! répond le coureur sans s'arrêter.

— Mais enfin, pourquoi aller si vite s'il n'y a rien? reprend l'ami qui redoute un malheur et s'est mis à courir, lui aussi.

— Laisse-moi! je t'en prie, j'ai acheté un chapeau tout nouveau pour ma femme, et je veux arriver à la maison assez tôt pour le lui donner avant que cette mode ait passé, adieu...

Marché de Saumur du Samedi 16 Avril

Froment-commerce, hectolitre	19.50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18.90	Veau	2 —
Méteil	15 —	Mouton	2 40
Seigle	11 15	Porc	1 60
Orge	11 30	Poulets la couple	4 50
Avoine	8 —	Dindonneaux	18 —
Sarrasin	12 —	Canards	4 50
Haricots blancs	19 —	Oies	10 —
Haricots rouges	17 —	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	(Eufs la douzaine	— 65
Noix	11 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	80 —
Châtaignes	—	Luzerne	75 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	35 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500 32 —
Farine, la cussée de 157 kilog.	56 —	id. 2 ^e	30 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	28 —
id. 2 ^e id. Of. 33 33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 31 88	—	Charbon de terre	4 50

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trememout (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

23 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Grand choix d'articles de Pâques

Oufs candis et décorés, Oufs chocolat unis et décorés, Articles de luxe, Paniers garnis, Porcelaine, Fantaisies pour garniture d'œufs, etc., etc.

Boîtes et Coffrets pour Baptême, haute nouveauté.

La Maison P. ANDRIEU se recommande par ses articles de 1^{er} choix, vendus à des prix exceptionnels défiant toute concurrence.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Le vendredi 22 avril 1892, à 1 heure,
En l'étude de M^e LE BARON,
UN

FONDS DE COMMERCE

d'Horticulteur, Jardinier, Fleuriste
Exploité par M. BAUDRIER, à
Saumur, rue de Bordeaux, n° 49,
et rue Fardeau, n° 10.

Entrée en jouissance immédiate
Mise à prix pouvant être abaissée : 3,000 fr.

S'adresser :
Pour visiter, sur les lieux ;
Pour tous renseignements, à
M^e LE BARON, notaire.

Le *Rabelais*, illustré par Gustave Doré, est unanimement considéré comme le chef-d'œuvre du célèbre dessinateur. La verve de l'artiste y a lutté sans désavantage avec la puissante fantaisie de l'écrivain. Nulle part la spirituelle et féconde imagination de Doré, l'inépuisable richesse et l'étonnante audace de son crayon ne se sont aussi heureusement révélées que dans cette suite de compositions presque infinies.

Les illustrations de Doré avaient été exécutées pour une édition monumentale, publiée il y a quelques années et aujourd'hui à peu près épuisée. La librairie Garnier — et il faut lui en savoir gré — vient de rendre cette œuvre si remarquable accessible à tous, en la publiant par livraisons à 50 centimes, dans un format qui, tout en étant plus maniable, a permis de conserver complète et intacte l'œuvre de Doré, ainsi que le savant commentaire dont M. L. Moland l'a accompagnée.

A LOUER

MAISON

Rue du Palais-de-Justice.
S'adresser à M^{me} V^e NANCHEUX,
quai de Limoges, n° 66.

Foin première qualité,

80 fr. les 780 kilog.
Rendu à domicile.
L. BRUNET, fourrages, Saumur.

A CÉDER

DE SCUTE

Un Atelier de Serrurerie

Avec outillage complet.
BONNE CLIENTÈLE.
S'adresser à M. PINEAU, entre-
preneur de serrurerie, 6, rue
Brault, à Saumur, ou à M. L.
PROUST, 43, rue Dacier.

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.
S'adresser, pour visiter, 6, rue
du Temple.

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON
AVEC VASTES JARDINS
S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

A LOUER

présentement, près Saumur,
JOLIE PROPRIÉTÉ sur les bords
de la Loire.
Ecuries complètes, jardin, prairies.
S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile

A partir du 15 avril 1892, la
BOUCHERIE de M. GUILLOISEAU
est transférée de la rue Nationale
dans la rue d'Orléans, en face
l'ancien hôtel d'Anjou.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay
En face chez les Frères.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 53, rue St-Nicolas, ancien magasin de H. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX
LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales
naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités
médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du
corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien
fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc
vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre
les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et
d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-BIDOT ET C^e
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES
ROMANS ILLUSTRÉS.

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-BIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
 Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

BAISSE DE PRIX

Sucre 1 ^{er} choix, le kil.	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié — — — — —	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil. ...	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet	0.80	1 ^{re} qualité, —	2.00
Bougie à trous.	1.00	Bon mélange —	2.80
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis —	3.00
Gruyère 1 ^{er} choix, le 1/2 kil. .	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil. ...	1.00

Exposition d'Articles de Pâques

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,